L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue ce l'Hôpital.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN, 23 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

LE

VAMPIRE AUX YEUX BLEUS.

PAR

CHARLES MAYRET.

XVII.

Vous savez, les malades, c'est si capricieux! qu'il pourrait bien dire sans ouvrir les yeux :—Pierre, donne-moi ceci ou cela, et prendre du chagrin si je ne lui répondais pas.

—Va! je te donne congé, dit Jeanne à son frère de lait, et pour tout le temps que tu voudras, car tu viens de m'apprendre que certains maîtres n'ont d'autorité qu'à l'aide de leurs écus, tandis que les autres commandent au nom de l'amitié qu'on leur porte. Maintenant, je suis à cet égard la toute aussi savante que toi, et je ne voudrais pas frustrer maître Louis de la part qui lui revient. Cours donc où ton cœur t'appelle.

Quand tu voudras reprendre ton service auprès de moi tu n'auras qu'à revenir; je me figurerai que tu as quelque affection pour la femme que ta mère a nourrie de son lait.

—Mais, avec maître Louis, vous êtes ce que j'aime le plus au monde! s'écria Pierre, qui avait été profondément sensible au doux reproche.

—Et puis je ne vous quitte point, la demoiselle! continua le brave garçon, et la preuve, c'est que chez maître Louis il faut toujours parler de vous si l'on veut être le bien venu; maître Louis a votre portrait.

—Mon portrait!..... s'écria Jeanne.

—Mais oui! la demoiselle, et tout neuf et tout beau encore; et même qu'il y a à la grande maison un monsieur qui est entrain de l'achever avec des couleurs—et qu'il y a pour le recevoir un cadre où mademoiselle passerait aussi facilement que par la grande porte du salon d'Epréveillant.

La jeune fille avait été quelque peu surprise d'apprendre par les confidences naïves de son frère de lait quelle place énorme elle tenait dans la vie de M. Tabarieux; elle fut en même temps flattée de la discrétion qu'il avait mise dans les manifestations de son amour et elle lui sut un gré infini de n'avoir point affecté une passion terrible, autoritaire et fatale, ainsi qu'avait cru pouvoir le faire M. Flamarel, et de ne lui avoir pas davantage fait une cour banale à la façon dont s'en était acquitté ce chargeur M. de Walbreck.

Jeanne était fière, elle n'aurait point aimé à être traitée ainsi qu'on aurait pu le faire d'une autre femme, et l'hommage que lui rendait Louis Tabarieux allait si bien à sa taille qu'elle l'acceptait, dans le secret de sa pensée, comme la seule chose qui fut digne d'elle.

Une fois que Pierre se fut lancé sur le chapitre des confidences indiscrètes à propos de ce qui se faisait dans la maison de Louis Tabarieux, Jeanne apprit qu'il y avait pour elle..... pour elle!..... à quel titre et de quel droit!..... dans les écuries de jeune homme, un cheval de selle qu'il n'avait jamais permis à personne de monter, que ce cheval était promené chaque jour par la figure, nul ne devant, avant elle, en prendre possession.

Il en était de même des deux pouettes qu'il avait choisies pour conduire..... Quand!..... la voiture de sa jeune femme: on les dressait, mais on ne s'en servait pas.

Les appartements avaient été réparés, on y avait mis des tentures fraîches et des meubles choisis avec un art et un goût tout particulier; mais, excepté les gens qui étaient chargés d'y renouveler les fleurs et d'y faire du jour et de l'air, comme si la maîtresse devait arriver d'un jour à l'autre pour en prendre possession —excepté ces gens là, personne n'y entrait.

Nul n'avait ouvert un livre de la bibliothèque, ni fait résonner sous ses doigts les touches d'un piano qui devait lui appartenir, à elle!

—Il est bien osé, monsieur mon voisin, se dit Jeanne quand elle se retrouva toute seule chez elle et qu'elle eut longtemps suivi des yeux Pierre, qui s'en allait à nouveau auprès de maître Louis. Il est bien osé, M. Tabarieux, reprit-elle en se laissant aller aux pensées éveillées en elle par tout ce qu'elle venait d'apprendre, de disposer d'un avenir qui m'appartient, sans même m'en avoir demandé l'autorisation.

Se figure-t-il vraiment que la fille de mon père a tout spécialement été créée et mise au monde pour monter ses chevaux, conduire ses ponettes et habiter sa grande maison, que je trouve bien insolente, ma foi! avec sa modeste appellation, quand je la compare au château de mes parents, de même qu'à tant d'autres demeures qui sont très fières et très vaines de leurs tourelles ou de leurs pigeonniers. Oui, oui, maître Louis me fait l'effet d'avoir à l'esprit les allures de sa maison et d'être assez peu mal orgueilleux.

Qu'espère-t-il donc en agissant ainsi qu'il le fait?..... Que je mette à sa tête!—Il se trompe, je ne ferai rien de semblable, d'autant plus que les nuits ne me manquent point et que, ne fût-ce que pour le punir de son quitrecuidance et de son injustice, j'épouserais plutôt..cet animal de M. de Walbreck.Est-elle en essayant de sourire de sa sottise.

—Eh bien, non, reprit-elle tout à coup sérieusement, je n'épouserai pas cet excellent ami qui est trop bien à sa place dans son emploi de Sigisbé pour que je songe jamais à lui en donner un autre. Et puis, continua-t-elle sans presque oser se l'avouer, il me semble que quelque mari que je prenne, je l'aimerai moins que je ne devrais le faire, car l'image de M. Tabarieux tient en moi, une grande place.

Est ce que tu l'aimerais, Jeanne!....se demanda-t-elle en se posant cette même cette question que son père lui avait déjà faite, quelques heures auparavant.

Qui sait! se répondit la jeune fille longtemps après, comme s'il lui avait fallu beaucoup de temps avant de pouvoir arriver à dénouer ce qui se passait dans son esprit, avant même d'oser se répondre par ces quelques mots pleins d'incertitude et qui, sans résoudre le problème, l'éclairaient par un petit coin.

Car lorsqu'une fillette en arrive à ne plus oser dire : non! c'est qu'elle est sur la pente qui la conduit à dire tout le contraire.

Il ne faut pas croire que la blessure de maître Flamarel fit perdre de vue à sa sœur le parti qu'elle pouvait tirer de l'état de choses amené par le duel.

Mme Daurichamp, tout entière à ses devoirs de maîtresse de maison et d'amie, ne quittait presque pas Mlle Mélanie qui, elle-même, ne s'éloignait pas du chevet de son frère.

Les deux femmes avaient, dans la chambre de ce malade, de longues conférences qu'elles allaient tenir dans l'embrasure d'une fenêtre afin de ne point troubler le repos dont il avait si grand besoin.

Mlle Flamarel manœuvra si habilement qu'elle en arriva à obtenir la promesse d'un mariage auquel elle tenait d'autant plus que la dot était grosse et que la légèreté de la jeune fille ne lui donnait aucune quiétude.

Mme Daurichamp, après s'être engagée, se mit en mesure de tenir sa promesse; à cet effet, elle déclara très net à son mari que sa fille n'aurait pas d'autre époux que le jeune avocat, qui ne pouvait manquer d'être prochainement remis, le docteur n'y étant engagé, et que si Jeanne se refusait à conclure cette union, convenable sous tous les rapports, elle, sa mère, se mettrait et bien en travers de tout autre mariage qu'elle la forcerait à rester vieille fille. Sans compter qu'elle ne lui ferait pas la vie douce, puisque de son côté Jeanne se serait montrée si peu soucieuse de lui complaire.

Quand elle crut avoir atterré son mari en lui posant, ainsi qu'elle l'avait fait, son ultimatum, elle s'en fut trouver Jeanne, à laquelle elle répéta mot à mot ce qu'elle venait de dire au banquier.

La jeune fille l'écouta très sérieusement, poussa le respect qu'elle devait à sa mère jusqu'à ne la point interrompre; mais quand Mme Mathilde lui demanda de formuler une réponse, Jeanne s'inclina sans vouloir dire un mot et laissa sortir Mme Daurichamp sans avoir desserré les lèvres.

Ce soir-là, Jeanne, qui était une fille de tête et de résolution, fit prier Mlle Mélanie de venir la trouver au salon, ne voulant pas, bien que sa mère y fût, mettre les pieds, même dans la première pièce de l'appartement qu'occupaient M. Flamarel et sa sœur.

La sœur de l'avocat s'empressa d'accourir.

—Mademoiselle, lui dit Jeanne sans autre espèce de préambule, monsieur votre frère m'a fait l'honneur de demander ma main à mon père.

—Oui, oui, chère mignonne, s'empressa de répondre Mlle Flamarel, tout en se demandant où voulait bien en venir Jeanne.

—Je suis très flattée de cette preuve d'estime, continua Mlle Daurichamp, mais voilà tout! Comme c'est vous, mademoiselle, qui, plutôt que monsieur votre frère avez eu l'idée de ce mariage, je tiens à vous dire qu'il ne souffrira jamais, et voilà pourquoi je vous prie de rendre à ma mère la parole qu'elle a eu le tort grave de vous donner sans mon consentement.

—Ma chère enfant, s'empressa de dire Mlle Mélanie, vous faites un coup de tête; Mme Daurichamp agira probablement pis avec trop de vivacité vis-à-vis de vous les intérêts amoureux de votre cher et malheureux frère. Cela vous a indisposée contre lui, contre moi, contre nous tous enfin. Vous êtes comme toutes les filles de votre âge quelque peu indépendante, si ce déploiement d'autorité maternelle aura blessé vos jeunes fiertés. De grâce, mignonne, laissez passer quelques jours sur tout cela; laissez seul à mon frère le temps de se remettre, permettez moi de le soigner, sans autre souci que sa santé, afin qu'assaini, guéri, il puisse traiter lui-même avec vous, une question tellement délicate qu'en en parlant le cramoisi même d'effleurer et de froisser dans ses extrêmes délicatesses l'immense amour que mon frère a pour vous.

Son bonheur est dans vos mains, soyez en bien certaine, et je n'ai point autorité pour accepter le congé que vous lui donnez par chef extraordinaire, ni pou à le légère, je me plais à l'espérer.

—Tenez-vous pour bien dit, mademoiselle, ajouta Jeanne, que je ne crois pas à l'amour de monsieur votre frère, et cela quelque opposé, pourvu que je ne veux pas y croire.

—Vous serez bien dit, ne fût-ce que par charité, ma chère enfant, continua Mlle Mélanie, attendre quelques jours encore avant de me dire des choses aussi désespérantes pour le malheureux blessé et gravement malade.

—Vous affirmez dit, et me semble, attendre de même, répliqua Jeanne, pour ne faire signifier les volontés de ma mère à l'endroit d'une union qui me déplaît.

—Oh! que la jeunesse est cruelle, soupira Mlle Mélanie.

—Prenez bonne note de ces choses, continua Jeanne, et veuillez, je vous prie, agir en conséquence, car pas, en mon côté, vous verrez que je vous [illegible] ment; je vais m'arranger [illegible] mon repos.

En revenant auprès de son [illegible] Mélanie se dit qu'elle avait [illegible] tort en comptant [illegible] M. Daurichamp, alors qu'il aurait été plus habile et plus sage de se mettre dans les bonnes grâces de Jeanne; elle fut grandement attristée du tour que prenaient les choses, tout en se composant un visage qui n'en laissât rien deviner à son frère, tant elle craignait de voir en [illegible] tandis, surtout en faire [illegible] qu'elle projetait.

Jeanne, en face de [illegible] qui se présentait, et pour se faire des alliés, cherchait à se faire bien venir de tous ceux qui l'entouraient, excepté de sa mère, hélas! qui, pour le moment, était dans le camp ennemi, au lieu d'être à ses côtés.

Elle fut donc ce soir-là plus gracieuse que d'habitude pour M. de Walbreck, qui crut devoir profiter de ces bonnes intentions pour rajeurir à la jeune fille la demande qu'il lui avait déjà faite. Il y avait peu de jours, touchant leur mariage. Mais Jeanne lui répondit d'un ton assez sec :

—Vous, je le sais, vous comptez sur mon père, comme M. Flamarel a eu le bon esprit de se faire appuyer par Mme Daurichamp; aussi je m'empresse de vous avertir que j'ai la prétention de me marier à ma guise, selon mon bon plaisir, quand je voudrai; comme je le voudrai et avec qui je choisirai.

M. de Walbreck essaya bien encore de ramener la jeune fille à des sentiments plus conformes à ses désirs; mais ce jour-là Jeanne était d'humeur volontaire, quinteuse, et ceux qui l'approchaient devaient en supporter les conséquences, surtout quand, au lieu de lui parler d'elle et de tout ce qui l'occupait si fort, ils s'avisaient le mauvais goût de ne songer qu'à eux et de se vouloir imposer, comme si leur bonheur personnel pouvait être de quelque poids devant l'esprit de Jeanne, qui s'occupait de savoir comment elle allait arranger le sien propre.

Mlle Mélanie ne crut pas devoir dissimuler à Mme Daurichamp le mécontentement que lui avaient fait éprouver les paroles de Jeanne, et elle fut aussi conduite à lui raconter tout ce qui s'était passé entre elles deux.

Cela mit le comble à l'indignation de la femme du banquier, qui n'admettait pas que son autorité maternelle fût comptée pour si peu de chose et qui n'acceptait pas qu'une fillette qui n'avait pas encore tout à fait dix-huit ans se permît de lui tenir tête, de lutter avec elle, alors qu'elle ne reconnaissait à ceux qui l'entouraient d'autres mérites que de lui obéir.

Le dîner de famille fut triste ce jour-là. Mme Mathilde avait des éclairs dans les yeux; la colère donnait une physionomie toute particulière à sa bouche, aux lèvres déjà minces et naturellement pincées.

Le banquier voyait venir l'orage et redoutait à la dérobée du côté de Jeanne pour savoir si l'électricité était dans les mêmes proportions des deux côtés.

Mais Jeanne était calme, elle mangeait tranquillement, buvait à petite coupe l'eau rougie de son verre et ne paraissait pas faire la moindre attention à la grande colère qui s'annonçait sur le front de sa mère, et qui menaçait de fondre sur elle.

Pourtant, au fond de son regard, l'éclair fulgurant et froid qui de temps à autre traversait son œil allait et venait sous sa paupière, à demi-baissée sur son assiette, comme des rubans de feu au fond d'un ciel sombre et derrière lequel le tonnerre gronde.

M. de Walbreck n'avait pas non plus la mine bien conquérante; le malaise général, joint à ce qu'il avait de déplaisir particulier, ne lui faisait pas une *mine* folle, au contraire, sans compter que les soupirs de Rosette, qui pour remplacer son frère absent s'était transformée en valet de chambre dans le service de la salle à manger, semblaient donner le ton de tous ces esprits chagrins.

Mlle Mélanie qui était descendue un moment seulement prendre un potage, avaler quelques bouchées et remonter bien vite, ressemblait, moralement parlant, à un saule pleureur, car rien n'était capable d'abattre sa superbe corpulence et le grand air de Sémiramis de la belle fille.

Il fut à peine échangé quelques mots pendant le dîner, mais lorsque le dessert fut servi, et que sur un signe de leur maîtresse, les domestiques se furent retirés en fermant les portes, Mlle Daurichamp demanda, en s'adressant à son mari, s'il avait décidé quelque chose touchant le mariage de sa fille, vu que M. de Walbreck, de même que Mme Flamarel, n'étaient pas de trop pour entendre ce qu'elle avait à lui communiquer touchant ce sujet, puisqu'elle espérait bien que ce serait sur l'un de ces deux messieurs que Mlle Jeanne arrêterait un choix que son père avait cru devoir laisser à son entière liberté.

(*A continuer.*)

Signal d'incendies, par l'télégraphe.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit:

Par exemple, lorsque l'alarme est donné par la botte No. 133, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répété que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la botte No. 43, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 3 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la botte 43.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la botte qui a signalé l'incendie.

Les bottes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Case à pompe No. 23.
15 Case à pompe No. 25.
16 Compagnie Lafayette No.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
30 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
33 Case à pompe No. 13.
34 Case à pompe No 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd. Pré
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Ch
43 Case à pompe No. 20, rue Thalia.
45 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Galennié et Nouvelle Levée.
48 Case à pompe No. 5, rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Case à pompe No 18, rue Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magasins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas
*81 Coin Canal et Camp.
83 Case pompe No 5 et City Hall.
88 Case à pompe No 12.
94 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
123 Coin Remparts et Poydras.
124 Case à pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Coin Commune et Ecoehelave.
127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.
143 Coin St-Louis et Royale.
145 Case à pompe No 7, rue Dauphine.
146 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pélican H. & L. No 4, rue du Bacin
151 Canal et Robertson. Wood's Press.
152 Coin Bienville et Johnson.
153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de police, Place Jackson.
216 Coin Howitzi et Dauphine.
217 Case à pompe No 10, rue Dumaine.
221 Coin Tréméé et Esplanade.
223 Coin Remparts et Barracks.
224 Marché Tréméé et Prison de paroisse
225 Case à pompe No 21, rue Claiborne.
226 Coin Chemin du Bayou et Claiborne
241 Case à pompe No 3, Chemin du Bayou.
243 Coin St-Anne et Mine.
245 Stern's Factory, François et Broad
253 Case Hook & Ladder No 3.
255 Case à pompe, No 9, rue Esplanade.
264 Case à pompe No 5, rue Victoire.
312 Station de police, rue Champs Elysées.
313 Coin Bagatelle et Esplanade.
314 Coin Bons Enfants et St-Antoine.
315 Coin Rosalie et Champs Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
413 Coin Laharpe et White, B. B. Depot
412 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Foble et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
*513 Cotton Press et Levée.
514 Marché Washington.
*515 Coin Clouet et Remparts.
*613 Case à pompe No 24, Grands Hommes
*615 Coin Champine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
615 Chemins des Etats-Unis.
*616 Coin Barracs et Dumaine.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

[illegible]

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNES POSTALES
DE NEW-YORK AU HAVRE.

[illegible]

PRIX DU PASSAGE EN SORTANT DU VIEUX BASSIN, NEW-YORK:
[illegible]

LOUIS DE RIDDER,
Agent, 6, Bowling Green, New-York.
[illegible] Agent, 6, Bowling Green, New-York.
Nov—ly

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Clearwater et New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
des steamers suivants:
KICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON;
CONTEE,
Le steamer
NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,
Jeudi, 30 Nov., à 9 h. A. M.
Assurance; [illegible] prise pour cette ligne à 3/4 pour cent.
Passage—Cabine $25
— Entrepont 15
— Enfants 10
Cette ligne prend du fret et connaissements pour LIVERPOOL, BREMEN et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41.
Nov—1m

ARRANGEMENT D'HIVER
Steamers portant la malle des Etats-Unis
—Mandeville et la Nouvelle-Orléans.
Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,
Le beau steamer,
CAMELLIA,
[illegible] et portant la malle des Etats-Unis,
[illegible] Wm. Hanover,
partira pour les dites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 5 heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée de 2 heures de l'après-midi; le VENDREDI à 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ne touche à l'ile Lacoste, pas le VENDREDI.
Le steamer ne prend pas le fret, après le départ du train, qui précède celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.
Les voyages seront très régulièrement, à moins de mauvais temps ou de bas eaux.
Le prix du billet sera pendant tout l'hiver de $1 par traversée.
Il y aura un restaurant à bord tout l'hiver.
O. M. SOALA,
1 juin—1an Au No 16 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis Bend, Natchez et tous les débarquements intermédiaires.
Le beau steamer
RAPIDES,
H. Pennington, commandant,
J. F. Ross, commandant,
Ira Tallant, à Vicksburg et Davis Bend, et les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la Bend Arkansas pour Memphis, Cairo et St. Louis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOS. JANNEY, 127 Commune et
HITZ & CARLIE, 16 Carondelet.
Le consignataire prend le fret et signe les connaissements pour Memphis et toutes les villes et bateaux de la rivière Arkansas et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent.
Nov—1m Au No 16 de la rue des Magasins.

Bayou Sara.
Départ régulier tous les Mercredis à 5 h. P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmesport, Cheneyville, Alexandria et les bayous intermédiaires sur l'Atchafalaya et les bayous Courtableau, Fusilier et Boeuf.
LOUIS DE RIDDER,
Agent, 6, Bowling Green, New-York.
[illegible] Agent, 6, Bowling Green, New-York.
Nov—ly

Pour les Opelousas.
Par le chemin de fer de la Louisiane et du Texas, de Morgan-parteau de Morgan City.
Départ, tous les MERCREDIS à 5 HEURES du soir à l'arrivée du train de la Nouvelle-Orléans.
Pour Washington, Opelousas, Simmesport et tous les débarquements du Bayou Courtableau et de l'Atchafalaya—le bateau à vapeur
ROBERT YOUNG,
d'un faible tirant d'eau, Capt. R. R. Lewis, commandant, J. B. Schmidt, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à
C. A. WHITNEY, 4 Commune et
HITZ & CARLIE,
16, 4 de la rue Tchoupitoulas.
2 oct—

Paquebot régulier de Bayou Sara.
Deux fois par semaine.
Pour Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Fort Hudson, Baton Rouge, Plaquemine, Bayou Goula, Donaldsonville et les points intermédiaires—Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M.
Le magnifique bateau à vapeur,
GUACHITA BELLE,
Capitaine James P. McElroy,
commandant, J. C. Libaue,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. C. McLANGON, No 16 de la rue Bienville.
1 sept—1an

Paquebot de la Pille-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.
Deux voyages par semaine.
Départ les LUNDIS et VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.
Voyage de retour Plaquemine et Morgan's Ferry.
Le bon bateau à vapeur
ST JOHN,
F. BERGERON, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.
Voyage de retour, tous les SAMEDIS et MERCREDIS.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. C. MELANGON,
Nov—1m No 16 de la rue Bienville.

Paquebot de la Balize et de Lafourche.
Jusqu'à Thibodaux.
Trois fois la semaine. Pour Balize et Lafourche, le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine Jos. Acosta,
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 10 A. M. et tous les VENDREDIS et SAMEDIS à midi.
Quand il remplira de Thibodaux à la Nouvelle-Orléans, tous les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES. Il touchera à la ville le jeudi.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
M. H. LANDRY ou B. RIVET,
105 rue Decatur, près St Louis.

Union Française.
Rapport annuel des opérations de la Société du 1er décembre 1874 au 1er décembre 1875.
Inscription par ordre des personnes sollicitant du travail.
Hommes 322
Femmes ..... 32—Total 354.
Sur lesquelles le Bureau a placé tant en ville qu'à la campagne.
Hommes 161
Femmes ..... 32—Total 193.
Divers malades ou sont retournés à neuf. Ils ont été soignés par les médecins de l'Union: Messieurs A. Landry, Horty, de Beauvais, et de Villeneuve. Leurs soins plus que les remèdes fournis par M. A. Fox, pharmacien, ont été à titre gratuit. La moyenne entre à cette nomenclature de 15 à 20 journées.
Recettes.
En caisse le 1 décembre 1874 ..... $ 212 05
Collections pendant l'année ..... 1118 20 — $1330 25
Dépenses.
Bons de secours [illegible] droit à des [illegible] ..... $ 128 25
Loyers et meubles 43 50
Aux hospices de France 10 00
Chemin d'enfants (Commune) 100 00
Employé, [illegible] de journées 201 15
Petits divers, [illegible] ..... 107 15 — $610
En caisse le 1er décembre 1875 ..... $ 720 25

Etat de situation semi-annuel
—DU—
STATE NATIONAL BANK
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS.
JUIN le 30 1875.
—RESOURCES—

Prêts et risques	$1,133,728 00
Bons des E. U., 10 pour cent de prime.	50,000 00
Autres actions et bons	37,023 00
Dû par des Banques et des banquiers	611,146 00
Local de la Banque et autres propriétés foncières	105,228 00
Dépenses de taxes payées	20,132 00
En caisse	370,000 00
Ctes pour cent, Fonds de rachats	2,250 00
	$2,541,507 00

—PASSIF—

Capital		$ 200,000 00
Circulation		45,000 00
Dépôts	$1,496,506 57	
Dû à des banques et à des banquiers	799,891 31	1,296,397 88
Anciens dividendes non payés		5,845 00
Profits non-partagés, sujets à un dividende de 4 pour cent		34,265 00
Surplus		60,000 00
Total		$2,541,507 88

SAM'L H. KENNEDY, Président.
L. A. WILTZ, Vice-Président.
CHAS. L. C. DUFUY, Caissier.
La Banque se charge de faire des recouvrements partout. Elle vend et change sur les banques suivantes:
The Bank of New York, N. B. A., New York.
The National Park Bank, "
The Bank of [illegible], San Francisco, California.
The London and [illegible] Bank, London.
L. A. M. Hotze, Paris.
[illegible]
National Bank, Nouvelle-Orléans.
27 juin 1875.—A un meeting du conseil d'administration tenu aujourd'hui, le dividende de MM. Wm. Hart, Colin Henderson, P. Pompée et A. A. Yerbe ayant été élus en remplacement MM. L. Adams, I. C. Morris, Andrew Wilson et Adam Thompson qui ont déjà été pour l'année [illegible]
E. H. Vix, [illegible] quant à [illegible] de président. M. I. C. Morris a été élu président à sa place.
Les directeurs ont maintenant l'honneur de vous [illegible]
P. K. MORRIS, JOHN I. ADAMS,
EMILE GAUCHER, F. LEWIS,
ANDREW STEWART, [illegible]
ADAM [illegible]
[illegible]

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

[illegible] VIA LE HAVRE.
[illegible] POUR LE HAVRE.
[illegible]

L'[illegible] DE HAMBOURG
[illegible]
VANDYCK ..... 2 Oct. [illegible]
[illegible]
[illegible] à la Havre et [illegible]

PRIX DU PASSAGE:
[illegible]
Chambre ..... $[illegible] et cr. Entrepont ..... $[illegible] et cr.
De la Havre à New-York et à la Havre:
[illegible]
Pour plus de détails, s'adresser à
Mr. F. STOCKMEYER, & Co.,
Agents,
30 juin No 63 de la rue de l'Union.

Passage pour l'Europe.
(ASSISTOR)
Via la Nlle-Orléans, New-York, Philadelphie et Baltimore.
[illegible]
Ligne de steamers [illegible] sur le Cours, au bas de la Balize, [illegible] Havre, Cowes [illegible] Liverpool, par des steamers de premier ordre, à Liverpool, Londres, Hull, Hambourg, Brême, Anvers, [illegible] et Copenhague.—CHAS. RANDELL & CO. 21 Bienville, New York.

WHITE STAR LINE.
Steamers de New York à Liverpool et Londres.
[illegible]

ALLAN LINE.
Steamers de la Malle, via Québec et via Baltimore.
Passage (toujours les steamers entre les principaux points d'Europe et d'Amérique. Les steamers [illegible] Liverpool, Londres, Glasgow, Londonderry, Belfast, Dublin, Québec, Montréal, Portland, Boston, Baltimore, Philadelphie, New York, Nouvelle-Orléans, Chicago, Milwaukee, Detroit, Toronto, Hamilton, Kingston, Ottawa, Toronto, Montréal, Québec, Halifax, Portland, Boston